

Compte rendu de séance

Séance du 30 Juin 2017

L' an 2017 et le 30 Juin à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de CADIOT Olivier Maire

Présents : M. CADIOT Olivier, Maire, Mmes : BONIN Edith, CASSAR Isabelle, CONSOLARO Jocelyne, JACQUIN Annie, SAUNIER Françoise, MM : BENZERGUA Frédéric, CLEMENÇON Sébastien, GARNIER Benoît, LABROSSE Julien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. COMTE François à Mme CONSOLARO Jocelyne

Excusé(s) : Mmes : BEAUVOIS Marie-Thérèse, BEAUVOIS Zakia

Absent(s) : Mme BACHELARD Adeline, M. JOUANIQUE Thierry

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 16/06/2017

Date d'affichage : 16/06/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en

le : 24/07/2017

et publication ou notification

du : 25/07/2017

A été nommé(e) secrétaire : M. GARNIER Benoît

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Aménagement du nouveau cimetière - 2017_CM045

Immeuble menaçant ruine dans le bourg de CHAULGNES - 2017_CM046

Etude d'aménagement de sécurité sur le territoire communal - 2017_CM047

QUESTIONS DIVERSES - 2017_CM048

Aménagement du nouveau cimetière

réf : 2017_CM045

Monsieur le Maire présente aux élus municipaux le projet du nouveau cimetière avec les dernières modifications apportées par Nièvre Ingénierie, maitre d'œuvre.

Il les informe du lancement de la consultation afin que les travaux débutent à l'automne 2017.

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

Immeuble menaçant ruine dans le bourg de CHAULGNES
réf : 2017_CM046

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a entrepris des démarches auprès du Tribunal administratif de DIJON. Il a déposé une requête, sur le fondement de l'article R.556-1 du Code de justice administrative, afin qu'un expert soit nommé pour constater les désordres affectant un immeuble sis 1 rue du Chanoine Meunier cadastré AI 287 et 361 dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure de péril imminent.

Dans son rapport daté du 27.05.2017, l'expert a défini des travaux d'urgence à réaliser dans les 10 jours et des travaux de seconde urgence à réaliser dans un délai de 90 jours prévoyant une réparation complète des maisons, maçonnerie, charpente par des entreprises qualifiées sous la direction d'un architecte ainsi qu'un traitement des fissures.

Monsieur le Maire a contacté le propriétaire du bâtiment concerné afin de connaître sa position sur la réalisation des travaux préconisés. Ce dernier accepte de vendre la bâtisse à la commune de CHAULGNES pour un montant de 15 000.00 €.

Attendu que la rénovation dudit bâtiment n'est pas envisageable, Monsieur le Maire a fait réaliser un devis de démolition : coût des travaux 30 000.00 €.

Il souhaite connaître la décision des membres du Conseil Municipal quant à la suite à donner à ce dossier : soit continuer la procédure attendue que le propriétaire n'a pas la possibilité financière de réaliser les travaux, soit lui faire une offre d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 10 VOIX pour et 1 Abstention :

- de faire une offre écrite à l'euro symbolique,
- de charger Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

Etude d'aménagement de sécurité sur le territoire communal
réf : 2017_CM047

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de confier la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'étude de sécurisation de la voirie communale, décidée en conseil le 21.03.2017, à Nièvre Ingénierie.

Cette offre d'un montant de 1 400.00 € HT correspond à 20 heures de travail sur le dossier et porte sur 3 axes définis par Monsieur le Maire et Mr GARNIER Benoît, conseiller en charge des travaux.

Les élus s'interrogent sur le nombre d'heures consacrées à cette étude et rappelle que la demande faite en conseil municipal du 21.03.2017 portait sur une étude globale et non sur 3 voies communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de ne pas valider la proposition de Nièvre Ingénierie,
- de lancer une consultation auprès d'autres bureaux d'étude pour une réflexion globale sur la sécurisation de la voirie communale dans son entier,
- de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

réf : 2017_CM048

- Mme SAUNIER Françoise, conseillère municipale, informe les élus des difficultés rencontrées par les signaleurs du Tour Nivernais Morvan et s'interroge sur les raisons pour lesquelles les usagers de la route n'ont pas été informés. Il lui est répondu que cela est de la responsabilité des organisateurs.

- Mme CASSAR Isabelle, conseillère municipale, regrette que la cérémonie commémorative « Journée des Déportés » n'ait, pour la 2nde année consécutive, pas été organisée par la municipalité.

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Travaux forestiers 2017
- Désignation des délégués au Centre Social Associatif La Pépinière
- Transfert de la compétence ALSH à la Communauté de Communes Loire Nièvre et Bertranges

Refus des élus.

Séance levée à : 20:15

En mairie, le 25/07/2017
Le Maire
Olivier CADIOT

